



MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

366, RUE SAINTE-ANNE
YAMACHICHE (QUÉBEC) G0X 3L0
TÉLÉPHONE : 819 296-3795
TÉLÉCOPIEUR : 819 296-3542

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Paul Carbonneau, maire
Dominic Germain, Mario Poisson, Serge Ferron, Dany Trahan, Gaétan Beauclair, Yves Gélinas,
conseillers

AVIS DE CONVOCATION

À une séance ordinaire du conseil municipal le lundi 7 décembre 2020
à l'hôtel de ville d'Yamachiche à 19 h 30.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Approbation des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020
- 3. Correspondance**
 - 3.1 Dépôt correspondance
- 4. Période de questions des contribuables**
- 5. Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme**
 - 5.1 Régie aqueduc de Grand Pré
 - 5.1.1 Consommation
 - 5.2 Avis de motion Règlement no 490 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
 - 5.3 Dépôt projet de Règlement no 490 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques



MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

366, RUE SAINTE-ANNE
YAMACHICHE (QUÉBEC) G0X 3L0
TÉLÉPHONE : 819 296-3795
TÉLÉCOPIEUR : 819 296-3542

- 5.4 Dossier 000 287 48-1-51020 (04)-2019-11-18-59 – Sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 5.5 Demande d'autorisation CPTAQ pour le 1760, boulevard Duchesne
- 5.6 Demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 1 775 816
- 5.7 Adoption Règlement no 481 amendant le Règlement no 442 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Municipalité d'Yamachiche
- 5.8 Adoption Règlement no 484 modifiant le Règlement administratif no 308 et le Règlement de zonage no 309 à propos de la garde récréative de poules et des serres non commerciales
- 5.9 Amendement résolution no 271-2019 - Adjudication entretien déneigement
- 5.10 Avis de motion Règlement no 493 modifiant le Règlement no 448 sur l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'aqueduc et d'égout
- 5.11 Dépôt projet de Règlement no 493 modifiant le Règlement no 448 sur l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'aqueduc et d'égout
- 5.12 Renouvellement adhésion COMBEC

6. Résolutions relatives aux loisirs

- 6.1 Offre de service pour réparation de lumières et panneau jeux d'eau

7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique

- 7.1 Nomination du personnel incendie désigné comme pompiers volontaires pour l'année 2021
- 7.2 Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence pour l'année 2021

8. Résolutions relatives à l'administration

- 8.1 Chèques fournisseurs
- 8.2 Contrôle des dépenses # 328
- 8.3 Dépôt des déclarations pécuniaires
- 8.4 Nomination maire suppléant



MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

366, RUE SAINTE-ANNE
YAMACHICHE (QUÉBEC) G0X 3L0
TÉLÉPHONE : 819 296-3795
TÉLÉCOPIEUR : 819 296-3542

- 8.5 Forfait cellulaire
 - 8.6 Registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal pour 2020
 - 8.7 Avis de motion Règlement no 491 concernant le taux d'imposition 2021
 - 8.8 Dépôt du projet de Règlement no 491 concernant le taux d'imposition 2021
 - 8.9 Avis de motion Règlement no 492 concernant l'exigibilité des taxes 2021
 - 8.10 Dépôt du projet de Règlement no 492 concernant l'exigibilité des taxes 2021
 - 8.11 La crise des surdoses
 - 8.12 Adoption Règlement no 489 amendant le Règlement no 364 concernant la rémunération des élus
 - 8.13 Résolution d'appui conseil municipal de la Ville de Louiseville pour le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
 - 8.14 Demande de ressources afin de contrer toute forme de violence envers les élus et employés municipaux
 - 8.15 Autorisation signature protocole d'entente – Octroi aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
 - 8.16 Demande financement Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
- 9. Dossiers déposés pour informations**
- 10. Tour de table des élus municipaux**
- 11. Levée de l'assemblée _____**